

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au remplacement d'équipements à 230 kV et à 735 kV, d'automatismes et d'un bâtiment de protection au poste de la Nicolet. (Dossier R-3846-2013)

Objet de la demande

Le Transporteur demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) l'autorisation de construire et d'acquérir les immeubles et les actifs requis pour réaliser le projet de remplacement d'équipements à 230 kV et à 735 kV, d'automatismes et d'un bâtiment de protection au poste de la Nicolet

Le coût total du projet est de 68,5 M\$. De ce montant, 63,5 M\$ sont attribués à des travaux relatifs au maintien des actifs et 5 M\$ sont requis pour assurer la conformité des pratiques du Transporteur aux encadrements et aux normes en vigueur.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **5 juillet 2013 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le **12 juillet 2013 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré à moins d'indications contraires de la Régie.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site Internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca